

GUIDE SPORT U

2022 23



532 Avenue du Professeur
Emile JEANBRAU
34090 MONTPELLIER
Tél : 04.67.14.39.18
Mail : montpellier@sport-u.com



LIGUE DU SPORT UNIVERSITAIRE MONTPELLIER



SOMMAIRE

I. RÈGLEMENT ADMINISTRATIF	4
1 – AFFILIATION	4
2 – LICENCES	4
A - ASSOCIATIONS SPORTIVES SOUS CONTRAT	4
B - TARIFS UNITAIRES (Hors assurance)	5
C - LA LICENCE DIRIGEANT (Gratuite)	6
D - LA LICENCE INDIVIDUELLE	6
E - LA LICENCE ARBITRE (Gratuite)	7
F - MODALITÉS PRATIQUES	8
3 - CONTRÔLE MÉDICAL – ASSURANCE	9
4 - INDEMNISATION DES DÉPLACEMENTS	9
A - CHAMPIONNAT D'ACADÉMIE ET CONFÉRENCE	9
B - CHAMPIONNAT CONFÉRENCE	10
C - CHAMPIONNAT DE FRANCE	10
LISTE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES	10
II. RÈGLEMENT SPORTIF	10
A - SPORTS COLLECTIFS - FORFAITS	10
B – FEUILLES DE MATCH	10
C – RÈGLEMENT DES INDÉMNITÉS	10
D – REPORTS DES MATCHES	10
E – RÈGLES DES JOUEURS BRULÉS (Uniquement en académique)	10
F – SPORTS INDIVIDUELS	10
III. RÈGLEMENT CONFÉRENCE SUD-OUEST	10
IV. TARIF DES AMENDES	10
V. FORMATION ARBITRAGE	10
VI. TARIF DES ARBITRAGES	10
VII. LISTE DES SPORTS COLLECTIFS	10
VIII. LISTE DES SPORTS INDIVIDUELS	10

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

1 – AFFILIATION

Elle concrétise l'appartenance d'une Association Sportive à la Fédération Française du Sport Universitaire.

Le droit d'affiliation annuel est de 100 € pour les A.S. de moins de 500 licenciés en année N-1

150€ pour les A.S de 500 à 999 licenciés en année N-1.

2 – LICENCES

2 Possibilités vous seront proposées pour la prise de vos licences :

- Soit votre A.S. est sous contrat avec la Ligue du Sport Universitaire de Montpellier ;
- Soit votre A.S. reste sous le système normal : prise de licence à l'unité.

A - ASSOCIATIONS SPORTIVES SOUS CONTRAT

PRINCIPE

Une somme forfaitaire annuelle et contractuelle sera versée à la Ligue du Sport Universitaire de Montpellier par votre A.S.

AVANTAGES

Le nombre de licences est illimité ;

Ce qui vous permet d'ajuster votre propre politique tarifaire en fonction :

- Du nombre de licences vendues à vos étudiants
- Du sport (collectif ou individuel)
- De la durée de pratique
- Des étudiants en difficulté financière etc...

B - TARIFS UNITAIRES (HORS ASSURANCE)

Tarif normal : 35 €

ASSURANCE PROPOSÉE PAR LA FFSU (en plus de la licence) :

Responsabilité civile MAIF / AIAC : **1,88 €** (couverture France, Monde et rapatriement)

Individuelle Accident MDS - Accidents : 1.09€ (au choix du licencié)

ÉDITION DES LICENCES :

L'Association Sportive peut éditer et imprimer les licences de ses adhérents à partir du site « licences », onglet « licences ». Tout dirigeant peut également procéder à l'édition et l'impression de listes de licenciés (par sport, par équipe, par match, etc.) à partir de « L'espace licenciés ».

Voir Notice d'information : www.sport-u-licences.com

LA LICENCE EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER A TOUTES LES COMPÉTITIONS

AUCUN "DÉLAI" NE SERA ADMIS (décision de l'A.G. du CRSU du 12 septembre 1996)

La licence est individuelle, multisports, et concrétise l'appartenance de l'étudiant à la Fédération.

TOUT DEFAUT DE LICENCE ENTRAINERA MATCH PERDU PAR PENALITÉ DES LE 1^{er} MATCH AINSI QU'UNE AMENDE DE 50 € par joueur non licencié.

Toute équipe ayant laissé jouer un étudiant NON LICENCIÉ sera immédiatement EXCLUE de la FFSU.

C - LA LICENCE DIRIGEANT (GRATUITE)

Elle est obligatoire pour :

- Les personnels/enseignants/étudiants encadrant des équipes
- La carte-licence Dirigeant ne permet pas la pratique de compétitions

NOUVEAU : la garantie « RC » applicable aux dirigeants est étendue à une pratique sportive occasionnelle dans le cadre d'activités sportives « non-compétitives » organisées sous l'égide de la FFSU

Une assurance AIAC est liée à cette licence. La saisie est effectuée par la Ligue du Sport Universitaire de Montpellier.

D - LA LICENCE INDIVIDUELLE

Les étudiants inscrits dans un Établissement non affilié à la FFSU peuvent prendre une licence individuelle.

- Son prix est fixé à **37,50 €** (assurance obligatoire incluse).
- Elle est délivrée uniquement par la LSUO de Montpellier. Un dossier spécial est à disposition sur le site de la ligue, onglet administratif puis Montpellier.

LICENCE EXTÉRIEURE : Tout licencié qui ne dispose pas dans sa propre AS d'une équipe dans le sport considéré, pourra être autorisé par la ligue à intégrer l'équipe d'une AS de la même ACADÉMIE dans les limites ci-dessous :

- ✓ 1 joueur maximum/équipe
- ✓ Inclus dans les quotas « Licences Individuelles » définis par chaque commission mixte nationale.
- ✓ Il ne peut participer qu'avec une seule association sportive

Participation des licenciés individuels :

La pratique d'un sport collectif ou d'un sport individuel à caractère collectif pour un licencié individuel, s'entend dans les limites suivantes :

- Aucune licence individuelle ni extérieure n'est autorisée en championnat des écoles, en championnat des IUT, ni en volley 4x4, ni en tennis par équipe.
- Il ne peut pratiquer qu'avec une seule association sportive
- Les Ligues Sport U d'appartenance et de pratique doivent donner un avis favorable

<https://sport-u.com/la-ff-sport-u/de-la-qualite-de-licencie/>

Concernant les sports collectifs, le nombre maximum de licenciés individuels autorisé est le suivant :

- Basket-ball, [handball](#), volley-ball, beach-volley, water-polo, futsal masculin : 1 joueur
- Football à 11 et à 7, futsal féminin : 2 joueurs
- [foot Fem à 11 : 3 licences](#)
- [Rugby à 15 : 1 joueur](#)

Le nombre de licenciés individuels autorisé en sports individuels est le suivant :

- 1 pour l'aviron en 8 et en 4
- 1 pour le badminton par équipe
- 1 à 2 pour la boxe Assaut par équipe
- 1 pour le golf par équipe
- 1 à 2 pour la lutte par équipe
- 1 pour la natation par AS

E - LA LICENCE ARBITRE (GRATUITE)

Elle est obligatoire pour :

- Les personnels/enseignants/étudiants arbitres officiels ou impliqués dans les stages de formation d'arbitres.
- Les étudiants-arbitres non pratiquants sportifs à la FFSU.

La carte-licence Arbitre ne permet pas la pratique de compétitions

NOUVEAU : la garantie « RC » applicable aux arbitres est étendue à une pratique sportive occasionnelle dans le cadre d'activités sportives « non-compétitives » organisées sous l'égide de la FFSU.

Une assurance AIAC est liée à cette licence. La saisie est effectuée par la Ligue du Sport Universitaire de Montpellier.

F - MODALITÉS PRATIQUES

LA SAISIE DES LICENCES SE FAIT PAR INTERNET depuis le site FFSU :
www.sport-u-licences.com

Un modèle de "FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION" à faire remplir et signer par les étudiants vous est proposé. Vous pouvez en faire des photocopies, ces documents seront conservés à l'A.S. accompagnés des certificats médicaux.

- **MODIFICATION / DESTRUCTION**

LES DEMANDES & JUSTIFICATIFS DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS EXCLUSIVEMENT A LA LSU MONTPELLIER

MODIFICATION : en cas d'erreur de saisie

Veuillez nous transmettre une demande par mail, mentionnant toutes les informations nécessaires (Numéro de licence, nom, prénom, modifications à apporter)

SUPPRESSION : en cas de saisie en double emploi uniquement

Veuillez nous transmettre une demande par mail, mentionnant les deux numéros de licences ainsi que celui à supprimer.

FACTURATION

Votre contrat pour cette année 2022 / 2023 est à régler en 3 échéances suivant le calendrier suivant :

Le 1 ^{er} décembre :	40 %
Le 1 ^{er} mars :	40 %
Le 1 ^{er} mai :	20 %

3 - CONTRÔLE MÉDICAL – ASSURANCE

CHAQUE ÉTUDIANT DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE ASSURÉ ET AVOIR SATISFAIT AU CONTRÔLE MÉDICAL (article R.22 de la FFSU)

L'assurance peut être prise :

- Auprès de la compagnie de votre choix assurant le risque "COMPÉTITION".
- Auprès de la Compagnie AIAC, par notre intermédiaire :
Dans ce cas, tous les étudiants de l'A.S. en bénéficieront.

ATTENTION : Il appartient aux A.S. de conserver tous ces documents pendant 10 ANS

4 - INDEMNISATION DES DÉPLACEMENTS

Chaque année, la LSUO Montpellier détermine dans son budget prévisionnel des enveloppes allouées aux remboursements des déplacements sportifs. Celles-ci sont redistribuées aux A.S avec la répartition ci-dessous :

A - CHAMPIONNAT D'ACADÉMIE

L'indemnisation des déplacements est calculée au prorata des kilomètres parcourus par le nombre d'étudiants figurant sur la feuille de match.

- EXCLUSIONS DES PRISES EN CHARGE :
 - feuille de match non transmise à la LSUO Montpellier ou mal remplie
 - match non programmé par la LSUO Montpellier (reports intempestifs)
 - match déclaré "forfait" (équipe incomplète, absence de licences)

FORFAIT

L'équipe futive aura à sa charge, en plus des frais habituels de forfait et arbitrage, les frais de déplacements prévus pour son adversaire, si celui-ci n'a pas été informé officiellement par la LSUO Montpellier du forfait.

B - CHAMPIONNAT DE CONFÉRENCE

- SPORTS COLLECTIFS :

L'indemnisation des déplacements est calculée au prorata des kilomètres parcourus par le nombre d'étudiants figurant sur la feuille de match.

Les A.S. doivent organiser leurs déplacements collectifs.

- EXCLUSIONS DES PRISES EN CHARGE :

- feuille de match non transmise à la LSUO Montpellier ou mal remplie
- match non programmé par la LSUO Montpellier (reports intempestifs)
- match déclaré "forfait" (équipe incomplète, absence de licences)

FORFAIT

L'équipe fautive aura à sa charge, en plus des frais habituels de forfait et arbitrage, les frais de déplacements prévus pour son adversaire, si celui-ci n'a pas été informé officiellement par la LSUO Montpellier du forfait.

C - CHAMPIONNAT DE FRANCE

L'indemnisation des déplacements est calculée au prorata des kilomètres parcourus par le nombre d'étudiants figurant sur la feuille de match.

TOUS LES REMBOURSEMENTS SONT EFFECTUÉS GLOBALEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES EN FIN DE SAISON.

LISTE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE MONTPELLIER

179 Rue de l'Espérou, 34090 MONTPELLIER

Tél. : 04 67 91 89 89 – Mail : as.archi.montpellier@gmail.com

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES D'ALES

6 Avenue de Clavières, 30100 ALES

Tél. : 04 66 78 50 00 – Mail : christophe.vieljus@mines-ales.fr

ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉMININE DE MONTPELLIER (EPF)

21 Boulevard Berthelot, 34000 MONTPELLIER

Tél. : 04 99 65 31 28 – Mail : malo.lajous@epfedu.fr

KEYCE BUSINESS SCHOOL

99 Impasse Adam Smith, 34470 PEROLS

Tél. : 04 67 99 48 10 – Mail : a.destailats@keyce.fr

MONTPELLIER BUSINESS SCHOOL (MBS)

2300 Avenue des Moulins, 34080 MONTPELLIER

Tél. : 04 67 10 25 00 – Mail : g.daniel@montpellier-bs.com

MONTPELLIER SUPAGRO

2 Place Pierre Viala, 34060 MONTPELLIER

Tél. : 04 99 61 22 00 – Mail : asso-bds-bureau@supagro.fr

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

15 Avenue Charles Flahault, 34090 MONTPELLIER

Tél. : 04 11 75 93 00 – Mail : asum@umontpellier.fr

UNIVERSITÉ DE NIMES

5 Rue du Dr Georges Salan, 30000 NIMES

Tél. : 04 66 36 46 46 Mail : asunimes@unimes.fr

UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN – VIA DOMITIA

52 Av. Paul Alduy, 66100 PERPIGNAN

Tél. : 04 68 66 20 00 – Mail : anne.witczak@univ-perp.fr

UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY MONTPELLIER 3

Route de Mende, 34090 MONTPELLIER

Tél. : 04 67 14 20 00 Mail : asum3@univ-montp3.fr

LIGUE DU SPORT UNIVERSITAIRE MONTPELLIER

532 Avenue du Professeur Emile Jeanbrau, 34090 MONTPELLIER

Tél. : 04 67 14 31 70 – Mail : montpellier@sport-u.com

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE

108 avenue de Fontainebleau, 94270 LE KREMLIN-BICETRE

Tél. : 01 58 68 22 75 – Mail : federation@sport-u.com

II. RÈGLEMENT SPORTIF

A - SPORTS COLLECTIFS - FORFAITS

ABSENCE DÉCLARÉE	MATCH PERDU = 0 point sans pénalité financière
ABSENCE NON DÉCLARÉE ou RETARD DE PLUS DE 15'	FORFAIT = 0 POINT. Le forfait peut devenir Forfait Général. Arbitrage facturé intégralement à l'AS + AMENDE 50 € (25 € en sports individuels à caractère collectif)
RETARD de MOINS de 15'	LE MATCH POURRA ÊTRE JOUÉ Mais devra obligatoirement être terminé à l'heure fixée pour le match suivant
ABSENCE des 2 ÉQUIPES (LSU et arbitres non prévenus)	MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ = 0 point Indemnité facturée aux 2 équipes + AMENDE : 50 € par équipe
FORFAIT SUR UN MATCH COMPORTANT UN DÉPLACEMENT :	L'équipe fautive aura à sa charge, en plus du forfait classique, les frais de déplacements prévus pour l'adversaire si celui-ci s'est déplacé car non prévenu par un document officiel.
ÉQUIPE INCOMPLÈTE	Nombre minimum de joueurs par équipe : Basket: 4 - Hand: 4 - Volley: 6 - Foot: 8 - Rugby: 12 – Futsal : 5 – Ultimate : 5 ▪ Si l'équipe incomplète se présente à : 3 (Basket) ; 4 (volley), la rencontre doit obligatoirement avoir lieu. <i>Le match (quel que soit le score) sera déclaré perdu avec 0 point pour l'équipe incomplète, sans sanction financière.</i>
EN CAS D'ÉGALITÉ EN FIN DE POULE	Prise en compte : - Du goal-average particulier - Puis du goal-average général (en cas de forfait général d'une équipe, annulation de tous les scores et points acquis lors des rencontres précédentes (maintien des sanctions individuelles)

B – FEUILLES DE MATCH

LES ARBITRES SONT SEULS RESPONSABLES DE LA FEUILLE DE MATCH

- PRÉSENTATION DES LICENCES :

Application de la règle nationale :

L'étudiant(e) ne pourra participer aux épreuves organisées par la FF Sport U qu'après présentation à l'organisateur ou à son représentant (délégué, arbitre), et au capitaine de l'équipe adverse pour les sports en équipes :

- de la justification de sa licence (attestation / smartphone etc...)
- de sa carte d'étudiant pour l'année en cours
- d'une pièce d'identité officielle (carte d'étudiant, carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour)

A défaut de la carte d'étudiant, une pièce d'identité officielle accompagnée d'un certificat de scolarité sera acceptée. Cela à condition que sa qualité de licencié FF Sport U ait pu être vérifiée avant le début de la compétition.

Adaptation régionale de la règle :

Faute de présentation de sa carte d'étudiant ou d'une pièce d'identité officielle, l'étudiant(e) ne pourra pas participer à l'épreuve.

En cas de fraude, la LSUO de Montpellier dégage toute responsabilité. **Les contrevenants engageant leur propre responsabilité**, autant civile que pénale, et s'exposent aux sanctions suivantes :

Exclusion de l'équipe pour toute la saison

Amende de 100 € (forfait général).

Tout numéro manquant fera l'objet d'une vérification à la FFSU, si le joueur est licencié, il n'y aura pas d'autre sanction.

- **RÉDACTION :**

La feuille de match doit être complètement remplie par

LES CAPITAINES :

NOMS, PRÉNOMS, N° de LICENCE, DATE, LIEU, RÉSULTAT, SIGNATURES des CAPITAINES & de l'ARBITRE.

Cas des feuilles de match non ou mal remplies par 1 ou 2 équipes :

Une équipe n'a pas rempli la feuille : Match perdu par pénalité (0 point) quel que soit le résultat

Les 2 équipes n'ont pas rempli la feuille : Match perdu par pénalité pour les 2 équipes.

De plus, une amende forfaitaire de 25 € sera appliquée à chaque équipe fautive.

- **TRANSMISSION DES FEUILLES ET DES RÉSULTATS :**

EN PRÉSENCE de l'arbitre officiel (Ligue, District ou étudiant FFSU) :

- l'arbitre doit transmettre la feuille directement à la LSU de Montpellier, dans les 48 heures

EN L'ABSENCE d'arbitre officiel :

- L'équipe recevant (première nommée sur le calendrier) est **RESPONSABLE** de la feuille de match : rédaction et transmission à la LSU de Montpellier. *Faute de résultat sous 48 h, l'équipe recevant aura match perdu par pénalité (0 point + 25€ d'amende).*

C – RÈGLEMENT DES INDÉMNITÉS

LE DOUBLE ARBITRAGE NE PEUT ÊTRE DÉSIGNÉ QUE PAR LA LSUO ET INDIQUÉ SUR LE CALENDRIER.

DANS CE CAS, L'INDEMNITÉ POURRA ÊTRE DOUBLÉE

D – REPORTS DES MATCHES

Toute demande de report devra être faite à l'opposant et à la LSUO de Montpellier par mail au moins 72h avant la date de la rencontre (formulaire en téléchargement sur le site de la Ligue, onglet Sports Co puis Montpellier). Une demande de report entraîne automatiquement le forfait sportif de l'équipe demandeuse.

Les équipes ont 8 jours (après la date initialement prévue) pour trouver une nouvelle date et la communiquer à la LSUO de Montpellier, **sans quoi le forfait sportif sera maintenu** sur l'équipe demandeuse (sanction sportive uniquement, sans amende). Une équipe ne peut pas demander plus de 2 reports dans l'année : les demandes suivantes seront considérées comme des forfaits.

E – RÈGLES DES JOUEURS BRULÉS (uniquement en académique)

Cette règle ne s'applique pas durant les brassages, uniquement à partir de la 2^{ème} partie du championnat.

Lorsqu'une Associations Sportive engage plusieurs équipes dans le même sport :

Équipes en divisions différentes	INTERDICTION de JOUER en DIVISION INFÉRIEURE si 2 matches ont été joués dans la division supérieure (la feuille du premier match fixe l'équipe type)	SANCTION - MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ - SI RÉCIDIVE DANS L'ÉQUIPE : EXCLUE
Équipes dans la même division	Possibilité de faire passer 2 joueurs d'une équipe à l'autre 1 seule fois.	SANCTION si + de 1 match joué - MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ - S'IL RÉCIDIVE : ÉQUIPE EXCLUE

F – SPORTS INDIVIDUELS

- ENGAGEMENTS :

Les engagements doivent être faits sur notre site internet (rubrique « Engagements en Ligne Sports Indiv. »), aux dates limites fixées par les Commissions Mixtes Régionales (CMR), en précisant le numéro de licence, date de naissance et tous les renseignements sportifs demandés : catégorie de poids, épreuve...

Soit sur l'imprimé spécial fourni aux AS (ou à télécharger sur le site)

Soit directement sur le site de la LSUO de Montpellier, rubrique « Engagements en ligne »

- DEMANDES DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE pour une épreuve nationale :

_____Elles doivent être transmises à la LSUO de Montpellier sur le formulaire spécial (disponible sur le site), pour les cas suivants :

Absence d'épreuve régionale ou inter-régionale

Raison de santé (joindre un certificat médical)

Compétition internationale ou examen : joindre la convocation

Les délais indiqués sur le calendrier devront être impérativement respectés.

III. RÈGLEMENT CONFÉRENCE SUD-OUEST

▲ Extrait du règlement - règlement complet sur www.sport-u-occitanie.com > Infos > Règlements

Le présent règlement est en vigueur pour l'année universitaire en cours et chaque équipe engagée dans les diverses formules de championnats organisées dans la conférence s'engage à le respecter.

Déroulement des rencontres :

La LSUO fixe le lieu et l'horaire de la rencontre. L'horaire indiqué étant celui de début du match. Tous les matchs doivent être joués, même dans le cas d'une rencontre sans enjeu, au risque d'application de l'article 1 du paragraphe « Forfait et report de match ».

En cas d'absence de l'arbitre, les équipes devront fournir un joueur pour arbitrer chaque mi-temps. (En rugby, pas de match en cas d'absence d'arbitre officiel).

Retard d'une équipe :

Une équipe qui n'est pas en mesure de se présenter en tenue sportive sur le lieu et à l'horaire indiqué de la rencontre, devra impérativement prévenir sa LSUO d'appartenance et si possible le responsable de l'équipe adverse.

Tout retard supérieur à 15 mn et non informé à sa LSUO engendrera obligatoirement un match perdu pour l'équipe concernée.

Licences :


Tout joueur d'une équipe doit présenter **OBLIGATOIREMENT** sa carte d'étudiant ou à défaut une pièce d'identité assortie d'un justificatif de scolarité.

Attention ! Tout défaut de licence sera sanctionné par la perte de la rencontre pour l'équipe fautive.

La mise en place de la dématérialisation des licences permet à chaque étudiant et/ou chaque responsable d'équipe d'éditer, soit sa ou ses licence(s) sur papier, soit établir un listing des membres de son équipe pour présentation lors des rencontres à l'arbitre ou au capitaine adverse.

TARIF DES AMENDES

2 FORFAITS = FORFAIT GÉNÉRAL (EXCLUSION DÉFINITIVE DE L'ÉQUIPE)

 Délais de déclaration de forfaits								
Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
				M				
					M			
						M		
							M	
								M

Légende		Amende
M	Jour de match	
	Déclaration de forfait + de 48h à l'avance	
	Déclaration de forfait - de 48h à l'avance	25€
	Déclaration de forfait - de 24h à l'avance	50€
	Forfait non déclaré (absence de l'équipe ou forfait)	50€ + frais d'arbitre + frais de déplacement

JOUEUR NON LICENCIÉ

50,00 €

FORFAIT GÉNÉRAL (exclusion)

100,00 €

FORMATION ARBITRAGE

Plusieurs formations sont mises en place cette année, elles sont ouvertes à TOUS LES ETUDIANTS et TOTALEMENT GRATUITES :

- *Formation Capitaine d'équipe :*
1H en soirée à déterminer sur le mois d'Octobre // nombre de places limitées // inscriptions auprès de la Ligue du Sport Universitaire
- *Formation Jeune Dirigeant Universitaire :*
nb de places limitées // inscriptions auprès de la Ligue du Sport U
- *Formation Capacité Universitaire d'Arbitrage Niveau 1 et 2 :*
Plusieurs sessions en soirée sur les mois de novembre / Détails et planning à venir sur le site internet de la Ligue.

Les étudiants titulaires de la CUA 1 et 2 seront rémunérés pour les arbitrages qu'ils effectueront tout au long de la saison sportive universitaire.

Pour les étudiants qui feront l'effort de s'investir dans ces formations et seront diplômés, LEUR LICENCE SPORTIVE SERA REMBOURSÉE sur demande

TARIF DES ARBITRAGES

Tarifs arbitrages 2022-2023				
SPORT	Base	Conf / CF	Tarif CUA	OTM
Football	45 €	45 €	30 €	
Rugby	45 €	50 €	30 €	
Hand	22 €	25 €	15 €	Conf. 10 €/table Acad. 7 €/table
Basket	30 €	30 €	22 €	Conf. 10 €/table Acad. 7 €/table
Volleyball	22 €	Indemnité forfaitaire	15 €	Conf. 10 €/table

Sur les finales académiques, si deux arbitres sont désignés, l'un est payé par la LSUO Montpellier, le 2^{ème} par les équipes (par moitié).

SEULE LA CARTE "LIGUE", "DISTRICT ou "COMITÉ" AUTORISE LE TITRE D'ARBITRE "OFFICIEL"

LISTE DES SPORTS COLLECTIFS

La Ligue du Sport Universitaire de Montpellier vous propose les sports collectifs suivants :

- BASKET-BALL / BASKET-BALL 3x3
- FOOTBALL / FOOTBALL A 8 FEMININ / FUTSAL
- FOOTBALL AMERICAIN
- HANDBALL
- RUGBY / RUGBY A 7
- ULTIMATE
- VOLLEY-BALL / VOLLEY-BALL 4x4 / BEACH-VOLLEY
- WATERPOLO

Vous retrouverez toutes les informations concernant les sports collectifs ainsi que la démarche à suivre pour participer aux compétitions sur le site de ligue : www.sport-u-occitanie.com

Vous retrouverez les dates des compétitions dans l'onglet « Sports Co », puis « Montpellier » :

Les feuilles de matches sont téléchargeables sur le site internet à la page du sport concerné. Elles doivent être complètement remplies et envoyées à la Ligue dans tous les cas (même en cas de forfait ou report de match).

LISTE DES SPORTS INDIVIDUELS

La Ligue du Sport Universitaire de Montpellier vous propose les sports individuels suivants :

- ATHLETISME
- BADMINTON
- ESCALADE
- GOLF
- GYMNASTIQUE
- HALTERO-MUSCULATION
- FORCE ATHLETIQUE
- JUDO
- KICK BOXING
- NATATION
- PADEL
- SAVATE BOXE FRANCAISE
- TAEKWONDO
- TENNIS DE TABLE
- TENNIS
-

Vous retrouverez toutes les informations concernant les sports collectifs ainsi que la démarche à suivre pour participer aux compétitions sur le site de ligue : www.sport-u-occitanie.com.

Les feuilles de matches sont téléchargeables sur le site internet à la page du sport concerné. Elles doivent être complètement remplies et envoyées à la Ligue dans tous les cas (même en cas de forfait ou report de match).

POUR PLUS D'INFOS & ACTUALITÉS,
RETROUVEZ-NOUS SUR :



@FFSUMontpellier



Ligue du Sport Universitaire de Montpellier

532 Avenue du Professeur Jeanbrau

34090 MONTPELLIER

Tél. : 04 67 14 39 18

montpellier@sport-u.com